

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION N°2024-21 DU COMITE SYNDICAL

AVENANT N° 9 AU CONTRAT DSP ENTRE LA SPL BFC NUMERIQUE
ET NIEVRE NUMERIQUE

Le comité syndical, légalement convoqué le 5 septembre 2024 s'est réuni en séance plénière le mercredi 11 septembre 2024 à 14H, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien BAZIN,
Bertrand COUTURIER
Thierry FAVARCQ
Martine GAUDIN
Sylvie THOMAS,
Guy HOURCABIE
Antoine-Audoïn MAGGIAR,
Bruno MILLIERE

Yves RIBET,
Jean-Luc VIEREN,
Jean-Luc GAUTHIER (Moulins
Communauté),
Thierry GUYOT,
Gilbert LIENHARD,
Patrice Joly (jusqu'à 14h37)
Justine Guyot

Pouvoirs :

Patrice Joly à Fabien Bazin (à partir de 14h37)

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Luc Vieren

---:---:---:---:---:---:---:---

Cadre de référence

- + Vu la décision du conseil d'administration du 16 Avril 2024 de la SPL BFC numérique ;
- + Vu le projet d'avenant transmis par la SPL BFC Numérique ;
- + Vu les dispositions de l'article L. 3135-1 et des articles R. 3135-1 et suivants du code de la commande publique régissant la modification des contrats de concession,
- + VU le rapport n°4.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- + De **prendre acte** du projet d'avenant n° 9 modifiant l'alinéa ii de l'article 22 du contrat de concession concernant la redevance R2.
- + **D'autoriser** Monsieur le Président de Nièvre Numérique à signer ledit avenant, les annexes concernées et tous les autres documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ :

Nombre de voix pour : 15 dont

1 pouvoir

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL

Fabien BAZIN

Le Président du Syndicat mixte


Fabien BAZIN 